



Document d'informations précontractuelles

INVEST CONSULT DEVELOPMENT

25 Rue de Ponthieu, Paris, France (75008)



Document d'informations précontractuelles

Le client

L'Agence

Société par Actions simplifiée INVEST CONSULT DEVELOPMENT au capital de **100,00 €**, dont le siège social est situé au **25 Rue de Ponthieu, Paris, France (75008)** immatriculée sous le numéro de SIREN **751313743** RCS de **Paris**, dont le représentant est **Monsieur Mathieu RIES**.

Téléphone de contact : **+33 6 52 59 75 36**

Adresse mail de contact : **mathieuries@gmail.com**

Titulaire de la carte professionnelle numéro **CPI 7501 2016 000 015 356**, délivrée le **21 septembre 2023** par la CCI de **Paris**.

L'Agence n'ayant pas souscrit la déclaration prévue au 6° de l'article 3 ou au 4° de l'article 80 de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970, ne peut recevoir ni détenir d'autres fonds, effets ou valeurs que ceux représentatifs de sa rémunération ou de ses honoraires.

Agence titulaire d'une police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de **AXA IARD**, situé **313 Terrasse de l'Arche, Nanterre, France (92000)**, sous le numéro **6944930704**.

L'activité d'agent immobilier

L'activité d'agent immobilier est soumise principalement à la [Loi du 2 janvier 1970](#) réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce et au [décret du 20 juillet 1972](#) fixant ses conditions d'application.

Cette activité est également soumise au Code de déontologie des professionnels de l'immobilier, annexé au [décret du 28 août 2015](#).

La prestation proposée

Mandat de recherche de biens et droits immobiliers / Mandat de vente

Le Mandat de Recherche et le mandat de vente permet de confier au Mandataire la mission de trouver un bien à acquérir ou un acquéreur. Ce dernier devra correspondre aux critères de recherche ou de vente (consistance, situation, prix, etc.), qui seront précisés dans le mandat.

Le Mandat de Recherche ou de vente peut être consenti AVEC ou SANS exclusivité. Sa durée est fixée dans le mandat.

Dans tous les cas, après 3 mois, il sera possible de révoquer le mandat à tout moment en adressant une lettre recommandée avec demande d'avis de réception moyennant un préavis de quinze jours, à l'adresse indiquée dans ce document ou indiquée au mandat.

Si l'acquisition se réalise grâce à au Mandataire, il percevra des honoraires qui seront exigibles à la levée des conditions suspensives et au plus tard au jour de la signature de l'acte de vente. Qu'ils soient forfaitaires ou proportionnels, le montant des honoraires sera porté au mandat.

Signature

Fait à Paris

Le 02 Janvier 2026

